



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG-PA/2/4
29 novembre 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Deuxième réunion

FAO, Rome, 11-15 février 2008

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire*

ÉTUDE DES POSSIBILITÉS DE MOBILISER, D'URGENCE, PAR LE BIAIS DE DIFFÉRENTS MÉCANISMES, DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN QUANTITÉ SUFFISANTE ET EN TEMPS VOULU POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Note du Secrétaire exécutif

SOMMAIRE ANALYTIQUE

La Conférence des Parties a décidé d'inclure l'évaluation des besoins financiers, et l'étude des choix de mécanismes de financement innovateurs et des choix de mécanismes innovateurs pour l'élaboration de partenariats public-privé aux questions de fond qu'examinera le Groupe de travail à sa deuxième réunion sur la mobilisation des ressources financières en quantité suffisante et en temps voulu pour la mise en œuvre du programme de travail.

L'information sur l'évaluation des besoins financiers pour la mise en œuvre du programme de travail n'existe que pour quelques pays parmi les moins développés, les petits États insulaires, les autres pays en développement et les pays à économie en transition. Selon l'information disponible, le manque à gagner annuel de ces pays pour le financement du programme de travail varie de 3,28 millions \$US à 142,25 millions \$US.

Il existe un vaste éventail de mécanismes financiers innovateurs offrant énormément de potentiel pour augmenter les moyens financiers des aires protégées. Une quarantaine de ces mécanismes sont présentés dans la note. Les possibilités d'augmenter le financement des aires protégées sont meilleures lorsqu'elles font appel à des mécanismes financiers innovateurs qui regroupent des initiatives réglementaires, volontaires et fondées sur les marchés afin d'ajouter aux sources traditionnelles. La majorité des mécanismes innovateurs ne sont pas encore institutionnalisés, ce qui confirme la nécessité de les développer, les mettre en œuvre à titre pilote, les adopter et les augmenter de façon graduelle.

Le développement de partenariats public-privé dans le secteur de l'écotourisme, des services des bassins versants et de l'approvisionnement en eau potable offre la possibilité d'améliorer la viabilité économique des aires protégées, d'améliorer la qualité des services et d'utiliser efficacement les investissements dans la conservation. Les preuves d'existence et la création de marchés pour les produits, les services et les avantages des aires protégées, les interventions gouvernementales par le biais de la

* UNEP/CBD/WG-PA/2/1.

/...

création de conditions habilitantes et la mise en vigueur d'un régime fiscal pour corriger les lacunes du marché sont des exemples de mécanismes innovateurs pour le développement de partenariats public-privé.

Le financement des aires protégées peut être amélioré en combinant une planification financière saine, l'amélioration des capacités de gestion financière, et la transparence, la responsabilité et un portefeuille financier diversifié (regroupement des mécanismes financiers traditionnels et nouveaux mécanismes).

RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

1. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées est invité à accueillir le projet du PNUD/FEM pour favoriser et faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique.

2. Le Groupe de travail sur les aires protégées pourrait aussi souhaiter recommander que la neuvième réunion de la Conférence des Parties :

- a) *Exhorte* les Parties à :
 - i) Accélérer l'achèvement des plans nationaux d'autonomie financière comprenant l'élaboration des mesures législatives, des politiques et des mesures institutionnelles nécessaires à l'administration et à la mise en œuvre du plan;
 - ii) Constituer un portefeuille financier diversifié comprenant des mécanismes financiers traditionnels et des mécanismes innovateurs en renforçant les mécanismes financiers traditionnels et en envisageant l'adoption, l'élaboration et la mise sur pied d'un ou plusieurs nouveaux mécanismes financiers innovateurs parmi les mécanismes indiqués au tableau 3;
 - iii) Créer des environnements habilitants et élaborer des mécanismes innovateurs pour promouvoir les partenariats public-privé;
 - iv) Recenser et supprimer les mesures de politique et législatives qui nuisent à la diversification des sources de revenu pour les aires protégées, notamment le maintien des revenus créés dans les sites;
 - v) Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources en améliorant la qualité des projets pour les aires protégées;
 - vi) Intégrer les aires protégées aux programmes de développement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, en améliorant le portefeuille de financement pour les aires protégées;
 - vii) Envisager un objectif de collecte de fonds pour la mise en œuvre du programme de travail;
 - viii) Remettre un rapport sur les progrès réalisés dans le suivi à cette recommandation qui sera étudié dans le cadre de l'examen approfondi du programme de travail sur les aires protégées à la dixième réunion de la Conférence des Parties.
- b) *Exhorte* les pays donateurs à remettre un rapport sur les mesures prises pour appliquer les paragraphes 24 b), c) et d) de la décision VIII/24;
- c) *Invite* le Fonds pour l'environnement mondial à :
 - i) Envisager d'augmenter le financement pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, notamment en augmentant l'envergure et la portée du projet du PNUD/FEM afin d'y inclure des activités supplémentaires du

programme de travail et d'étendre le soutien aux autres pays en développement et aux pays à économie en transition;

- ii) Appuyer les propositions pour l'élaboration de mécanismes financiers innovateurs.

I. INTRODUCTION

1. Dans sa décision VII/28, dans laquelle le programme de travail sur les aires protégées a été adopté, la Conférence des Parties reconnaît la nécessité de fournir des ressources financières et un soutien technique convenables aux pays en développement afin de mettre en œuvre le programme de travail. Au paragraphe 9 de cette décision, la Conférence des Parties prie instamment les Parties, les autres gouvernements et les organisations de financement à mobiliser des ressources financières en quantité suffisante et en temps voulu pour assurer la mise en œuvre du programme de travail par les pays en développement. Au paragraphe 29 b) de la décision VII/28, la Conférence des Parties suggère que le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées aide les Parties, les autres gouvernements et les organisations de financement à appliquer le paragraphe 9 de cette décision. La première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées a eu lieu à Montecatini, en Italie, du 13 au 17 juin 2005. Elle a présenté à la Conférence des Parties des recommandations sur les possibilités de mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre du programme de travail par les pays en développement, plus particulièrement les pays les moins développés et les petits États insulaires, et les pays à économie en transition. La huitième réunion de la Conférence des Parties a examiné les recommandations du Groupe de travail et a adopté la décision VIII/24.

2. Dans sa décision VIII/24, la Conférence des Parties a invité les Parties à concevoir et à élaborer des mécanismes financiers pertinents pour payer les coûts de la mise en œuvre et de la gestion efficaces et durable des aires protégées nationales. Dans cette décision, la Conférence des Parties invite le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et prie instamment les pays donateurs à appuyer la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées. La Conférence des Parties a décidé d'inclure la découverte de moyens de mobiliser des ressources financières en quantité suffisante et en temps voulu pour la mise en œuvre du programme de travail aux questions de fond qu'examinera le Groupe de travail à sa deuxième réunion. La Conférence des Parties a aussi décidé que le Groupe de travail examinera également au même point à l'ordre du jour i) les évaluations des besoins financiers, ii) les différents mécanismes financiers innovateurs, iii) les différents mécanismes innovateurs pour la création de partenariats public-privé et iv) la coordination du soutien technique et financier en vue d'améliorer l'efficacité.

3. Le Secrétaire exécutif a préparé la présente note dans le but de faciliter l'examen du point 3.2 de l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/WG-PA/2/1) par le Groupe de travail. La section II de la note décrit les évaluations des besoins financiers à partir de l'information reçue des Parties. Les choix de mécanismes financiers innovateurs sont abordés à la section III. La section IV porte sur les mécanismes innovateurs pour l'élaboration de partenariats public-privé et la section V traite de la coordination du soutien technique et financier pour améliorer l'efficacité.

4. Une version provisoire de cette note a été affichée au 14 au 20 octobre 2007 aux fins d'examen, conformément à la notification 2007-118. Les commentaires reçus ont été intégrés selon qu'il convenait.

II. ÉVALUATIONS DES BESOINS FINANCIERS

5. Dans le programme de travail sur les aires protégées, la Conférence des Parties à la Convention a demandé l'établissement et la mise en œuvre avant 2008 de plans financiers nationaux durables afin d'assurer la viabilité financière des systèmes nationaux des aires protégées. ^{1/} L'évaluation des besoins financiers et du manque à gagner pour la mise en œuvre du programme de travail est une des premières étapes de l'élaboration de plans financiers durables. L'information fournie par les Parties sur la mise en œuvre du programme de travail et l'information recueillie lors des ateliers infrarégionaux ^{2/} révèlent que quelques pays seulement ont entrepris l'élaboration de plans financiers nationaux durables à ce jour.

^{1/} Activité 3.4.2 du programme de travail sur les aires protégées.

^{2/} UNEP/CBD/WG-PA/2/2.

6. Le Secrétaire exécutif a demandé aux Parties de fournir de l'information sur l'évaluation des besoins financiers dans une des principales questions du questionnaire sur la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées joint à la notification (numéro 2006-125) datée du 30 novembre 2006 et la notification de rappel subséquente (numéro 2007-32) datée du 1^{er} juin 2007. Seuls les gouvernements de l'Australie, de la Chine et de l'Inde ont fourni de l'information sur l'évaluation des besoins financiers pour l'établissement et la gestion efficace des systèmes d'aires protégées dans leurs pays respectifs. L'information sur l'estimation des coûts de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées aux Bahamas, au Belarus, en Colombie, aux Philippines, à Trinité-et-Tobago et en Union européenne a été présentée dans un document d'information (UNEP/CBD/COP8/INF/6) en réponse au paragraphe 10 de la décision VII/28. Certains pays en développement, petits États insulaires et pays à économie en transition, à savoir Cuba, l'Indonésie, le Liberia, Palau, le Panama et la Fédération russe, ont fourni de l'information sur les estimations du financement et du manque à gagner pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées lors de la réunion des donateurs, qui a eu lieu à Montecatini, en Italie, immédiatement après la première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées. ^{3/} The Nature Conservancy (TNC) ^{4/} a remis de l'information sur des plans financiers de systèmes dans certains pays où The Nature Conservancy offre des programmes de soutien aux pays. L'analyse du manque à gagner financier a été menée à terme dans six pays de l'Amérique du Sud, à savoir la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Chili, l'Équateur et le Pérou, et le manque à gagner ainsi évalué est présenté. L'évaluation des besoins financiers pour la mise en œuvre du programme de travail, préparée à partir de cette information, est présentée au tableau 1. L'information sur l'évaluation des besoins financiers pour la mise en œuvre du programme de travail n'est fournie que pour 19 pays parmi les moins développés, petits États insulaires et pays à économie en transition. Le manque à gagner du financement pour la mise en œuvre du programme de travail pour ces pays varie de 3,28 millions \$US à 142,25 millions \$US par année.

7. Trois études différentes ont été réalisées afin d'évaluer le coût total annuel de la gestion efficace des aires protégées existantes dans les pays en développement. Ce coût varie de 1,1 milliard \$US à 2,5 milliards \$US. ^{5/} Le manque à gagner (coût total moins le financement actuel) varie de 1,0 milliard \$US à 1,7 milliard \$US par année. Les aires protégées ont presque doublé en nombre et représentent une superficie 60 pour cent plus grande depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique en 1993 et pourtant, le financement international pour la conservation de la diversité biologique n'a augmenté que de 38 pour cent au cours de cette même période, ^{6/} ce qui confirme la nécessité d'augmenter le soutien financier pour la mise en œuvre du programme de travail.

Tableau 1 : Aperçu des évaluations des besoins financiers, des ressources financières disponibles et du manque à gagner pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées (millions \$US) dans certains pays

Pays	Évaluations des besoins financiers	Ressources financières disponibles	Manque à gagner
Pays les moins développés Liberia ^{7/}	7,00	N/D ^{8/}	N/D

^{3/} UNEP/CBD/COP/8/INF/26

^{4/} UNEP/CBD/WG-PA/2/INF/8

^{5/} James, A., Gaston, K., et Balmford, A. (1999). Balancing the earth's accounts. *Nature* 401: 323-324; Bruner, A., Gullison, R.E., et Balmford, A. (2004). Financial costs and shortfalls of managing and expanding protected area systems in developing countries. *Bioscience* 54:1119-1126; Vreugdenhil, D. (2003). Modeling the Financial Needs of Protected Area Systems: An Application of the Minimum Conservation System Design Tool. Document présenté au cinquième congrès mondial des parcs, 8-17 septembre 2003, Durban, Afrique du Sud.

^{6/} P.Gutman et S.Davidson (2007). A Review of International Financial Mechanisms for the Conservation of Biodiversity with Special Focus on the International Financing of Developing Countries' Protected Areas.

^{7/} UNEP/CBD/COP/8/INF/26, par année

^{8/} Non disponible

Pays	Évaluations des besoins financiers	Ressources financières disponibles	Manque à gagner
Petits états insulaires en développement			
Bahamas ^{9/}	30,20	2,11	28,09
Cuba ^{10/}	32,00	3,00	29,00
Palau ^{10/}	2,50	N/D	N/D
Trinité-et-Tobago ⁹	42,32	4,21	39,26
Autres pays en développement			
Brésil ^{11/}	N/D	N/D	142,25
Bolivie ^{12/}	N/D	N/D	10,73
Chili ^{12/}	N/D	N/D	40,47
Chine ^{12/}	60,00	N/D	N/D
Colombie ^{12/}	N/D	N/D	11,80
Équateur ^{12/}	N/D	N/D	3,50
Équateur Galapagos ^{12/}	N/D	N/D	N/D
Inde ^{13/}	840,00	N/D	N/D
Indonésie ^{7/}	40,50	5,50	35,00
Panama ^{7/}	36,00	N/D	N/D
Pérou ^{12/}			34,35
Philippines ^{9/}	110,40	24,90	85,50
Pays à économie en transition			
Belarus ^{9/}	4,42	1,14	3,28
Fédération russe ^{14/}	95,00	62,00	33,00
Pays industrialisés			
Australie ^{15/}	250-350	N/D	N/D
Union européenne ^{16/}	7600	N/D	N/D

III. MÉCANISMES DE FINANCEMENT INNOVATEURS

8. Les aires protégées sont habituellement financées au moyen d'affectations budgétaires gouvernementales, d'aide bilatérale et multilatérale et du tourisme, par les ONG et grâce au financement caritatif (voir le tableau 2). La recherche de nouveaux mécanismes de financement innovateurs nationaux et internationaux pour les aires protégées à ajouter aux sources de financement traditionnelles a retenu

^{9/} UNEP/CBD/COP/8/INF/6

^{10/} UNEP/CBD/COP/8/INF/26, par année.

^{11/} UNEP/CBD/WG-PA/2/INF/8, estimation du manque à gagner de 2005-2006.

^{12/} Document sur l'examen de la mise en œuvre du programme de travail en 2007, chaque année jusqu'en 2010, remis au Secrétaire.

^{13/} Document sur l'examen de la mise en œuvre du programme de travail en 2007, chaque année jusqu'en 2012, remis au Secrétaire.

^{14/} UNEP/CBD/COP/8/INF/26, par année, pour la Fédération seulement.

^{15/} Pour atteindre l'objectif de représentativité du système de réserve de 80 pour cent avant l'échéance de 2010 fixé à partir du document sur l'examen de la mise en œuvre du programme de travail en 2007 remis au Secrétaire.

^{16/} UNEP/CBD/COP/8/INF/6, Les estimations de l'Union européenne sont fournies par année pour la gestion de Natura 2000, une fois mis sur pied.

beaucoup d'attention au cours des dernières années. ^{17/} Plusieurs mécanismes ont été proposés, depuis la réforme du système monétaire international (qui semble très improbable à l'heure actuelle) jusqu'aux mécanismes volontaires qui n'auraient besoin de susciter l'attention que de quelques Parties pour démarrer (p. ex., mise en œuvre mixte, loteries de bienfaisance, compensations volontaires).

Tableau 2 : Mécanismes financiers traditionnels des aires protégées les plus courants (Source : Gutman et Davidson ^{18/})

Niveau	Mécanisme financier
Local	<ul style="list-style-type: none"> - Droits d'entrée dans les aires protégées - Revenus associés au tourisme - Marchés locaux pour les produits ruraux durables - Financement par les ONG locaux et caritatif - Investissements de bonne foi des entreprises locales
National	<ul style="list-style-type: none"> - Affectations budgétaires gouvernementales - Tourisme national - Collecte de fonds et octroi de fonds des ONG nationaux - Investissements de bonne foi des entreprises nationales
International	<ul style="list-style-type: none"> - Aide bilatérale - Aide multilatérale - Conversion de dette en investissements écologiques - Banques et agences de développement - FEM - Collecte de fonds et octroi de fonds des ONG internationaux - Fondations internationales - Tourisme international - Investissements de bonne foi des entreprises internationales

9. En réponse au paragraphe 28 c) de la décision VIII/24, le Bureau de la macroéconomie du programme de développement durable du Fonds mondial pour la nature a mené une étude approfondie ^{18/} sur les mécanismes de financement internationaux en accordant une attention particulière au financement international des aires protégées dans les pays en développement. Gutman et Davidson (2007) ont examiné une soixantaine de mécanismes qui pourraient offrir un moyen d'amasser des fonds pour financer les aires protégées dans le cadre de cette étude, autant des mécanismes traditionnels qu'innovateurs, depuis la révision générale des mécanismes financiers internationaux jusqu'à l'utilisation de téléphones cellulaires pour solliciter des dons du public. Ils ont décrit ces mécanismes selon leur importance en tant que source de financement, de récentes tendances, de futures possibilités et de pérennité du mécanisme pour financer les aires protégées ou des zones tampons ou des terres de

^{17/} Bishop, J. Kapila, S.; Hicks, F. et Mitchell, P. (2006). Building Biodiversity Business. Report of a Scoping Study. Shell International Ltd. et UICN: Londres. R.-U.; Emerton L., Bishop J. et Thomas L. (2006). Sustainable Financing of Protected Areas: A Global Review of Challenges and Options. UICN; Gutman, P. (ed.). (2003). From Goodwill to Payments for Environmental Services: A Survey of Financing Options for sustainable natural Resource Management in Developing Countries, WWF, Washington, DC, USA; Verweij, P.A. et de Man M. (2005). We Cannot Afford More Biodiversity Loss: The urgency of protected area financing. Rapport, Greenpeace International, Amsterdam, Pays-Bas; UNEP/CBD/WG-RI/2/4.

^{18/} P.Gutman et S.Davidson. (2007). A review of international financial mechanisms for the conservation of biodiversity with special focus on the international financing of developing countries' protected areas (UNEP/CBD/WG-PA/INF/8)

production. Trente-neuf mécanismes innovateurs issus de cette étude, qui n'ont jamais été essayés ou pour lesquels il existe quelques exemples d'utilisation, ont été retenus et sont présentés dans le tableau 3 ci-dessous. Un rapport détaillé de cette étude a été proposé en tant que document d'information (UNEP/CBD/WG-PA/INF/8). Plusieurs de ces mécanismes ont fait l'objet de recherches approfondies. De plus amples informations à leur sujet sont présentées dans les publications mentionnées dans les notes 17 et 18.

Tableau 3 : Mécanismes financiers innovateurs (modifié de Gutman et Davidson, 2007^{19/})

Mécanisme financier	Principaux acteurs	Commentaires
<p>Allocations budgétaires de pays à revenu élevé</p> <p>1. Contributions à un fonds mondial pour l'environnement ou investissement bilatéral fondé sur les répercussions écologiques mondiales pour le donateur.</p> <p>2. Mise en œuvre conjointe du programme de travail sur les aires protégées dans le cadre de laquelle les pays à revenu élevé et à faible revenu conviennent de mettre en œuvre le programme de travail sur les aires protégées de façon conjointe</p>	Gouvernements	<p>Importance actuelle : Aucune ou minime</p> <p>Tendance récente : Étape des discussions techniques et d'orientation</p> <p>Futures possibilités : ^{19/} Moyennement bonnes.</p> <p>Convient aux : Aires protégées et zones tampons</p>
<p>Taxe particulière comme source de revenu</p> <p>3. Une taxe sur l'aviation internationale</p> <p>4. Une taxe sur la navigation internationale</p> <p>5. Une taxe sur l'utilisation de la stratosphère</p> <p>6. Une taxe sur le commerce des bois tropicaux</p> <p>7. Une taxe sur l'utilisation des océans (pêches et fond de l'océan)</p> <p>8. Une taxe sur les gaz à effet de serre</p> <p>9. Enchères nationales (ou internationales) de (certains) crédits de carbone ou autres permis d'échange des droits d'émission.</p>	Gouvernements	<p>Importance actuelle : Faible</p> <p>Tendances récentes : La France a récemment appliqué le mécanisme 3 pour payer l'aide en santé ^{20/}</p> <p>Futures possibilités : Progrès lents. Certains mécanismes (p. ex., mécanisme 7) ont passé l'étape des traités internationaux mais l'information sur la mise en œuvre n'est pas disponible. D'autres mécanismes (p. ex., mécanismes 3 et 8) ont été soumis plusieurs fois. Mécanisme 9, possibilités moyennes.</p> <p>Convient aux : Aires protégées et zones tampons</p>
<p>Partage des coûts avec les prochaines générations</p> <p>10. Bon vert à long terme</p>	Gouvernements	<p>Importance actuelle : Aucune</p> <p>Tendances récentes : Étape des discussions techniques et d'orientation</p> <p>Futures possibilités : Moyennement bonnes.</p> <p>Convient aux : Aires protégées, zones tampons et terres de production</p>
<p>11. Loteries vertes</p>	Gouvernements, organismes à but non lucratif, entreprises (volontaire)	<p>Importance actuelle : Faible</p> <p>Tendances récentes : En croissance</p> <p>Futures possibilités : Grandes possibilités</p> <p>Convient aux : Aires protégées, zones tampons et terres de production</p>

^{19/} Selon l'évaluation fondée sur la documentation et les discussions d'experts. Pour plus de détails, voir Gutman et Davidson, 2007

^{20/} www.rfi.fr/francais/actu/articles/092/article_55734.asp

Mécanisme financier	Principaux acteurs	Commentaires
Nouveaux instruments de bonne volonté pour la collecte de fonds 12. Jumelage de parcs (nord-sud ou sud-sud) 13. Adopte-un-parc 14. Rassemblements 15. Magasinage caritatif sur Internet 16. Cartes d'affinité 17. Dons par téléphone cellulaire	Organismes à but non lucratif, entreprises (volontaire)	Importance actuelle : Faible Tendances récentes : En croissance Futures possibilités : Bonnes Convient aux : Aires protégées et zones tampons
Initiatives commerciales 18. Investissements environnementaux de bonne volonté par des entreprises internationales 19. Codes de conduite et normes volontaires des entreprises 20. Partenariats public-privé 21. Partenariats privé-ONG	Organisations à but non lucratif, entreprises	Importance actuelle : Moyenne Tendances récentes : En croissance Futures possibilités : Bonnes Convient aux : Terres de production
Marchés écologiques 22. Programmes d'étiquetage écologique 23. Promotion d'une consommation et d'une production écologiques 24. Commerce international de produits biologiques, équitables et durables 25. Fonds d'investissement écologiques internationaux	Organismes à but non lucratif, entreprises	Importance actuelle : Moyenne Tendances récentes : En croissance Futures possibilités : Très grandes possibilités pour les mécanismes 22 et 23, croissance lente pour le mécanisme 24 à part l'énergie propre Convient aux : Terres de production
Paiements pour les services d'écosystèmes 26. Marché international réglementé pour la compensation du biocarbone 27. Marché international volontaire pour la compensation du biocarbone 28. Paiement volontaire pour les services des écosystèmes pour la protection des bassins versants 29. Compensation environnementale volontaire pour les habitations 30. Paiements du FEM pour la conservation de la diversité biologique mondiale 31. Compensation volontaire des entreprises internationales pour la diversité biologique 32. Compensation réglementée des entreprises internationales pour la diversité biologique	Organismes à but non lucratif, entreprises	Importance actuelle : Moyenne pour les mécanismes 26 à 30, faible pour le mécanisme 31 faible et nulle pour le mécanisme 32 Tendances récentes : Mécanismes 26 à 31 en croissance/ 32 aucune Futures possibilités : Très grandes possibilités pour les mécanismes 26, 27 et 28, croissance moyenne pour les mécanismes 29 et 31 et croissance faible pour les mécanismes 30 et 32 Convient aux : Aires protégées, zones tampons et terres de production
Engagement à long terme envers l'aide publique au développement 33. Un centre financier international Taxes internationales 34. Une taxe sur les opérations monétaires (droits de cession/taxe Tobin) 35. Une taxe sur le commerce international 36. Une taxe sur le commerce d'armes international 37. Une surcharge sur la poste et les télécommunications internationales	Gouvernements	Importance actuelle : Aucune Tendances récentes : Discussions au sein des Nations Unies. Certains gouvernements de pays européens ont parfois sanctionné certains mécanismes. Discussions dans les milieux universitaires et techniques Futures possibilités : Très improbables Convient aux : Aires protégées, zones

Mécanisme financier	Principaux acteurs	Commentaires
38. Une taxe sur l'Internet ou une taxe bit 39. Des droits de prospection et d'exploitation en Antarctique		tampons et terres de production

10. D'importants progrès ont été réalisés dans la mise sur pied de nouveaux mécanismes financiers et le renforcement de mécanismes financiers établis pour les aires protégées. Voici quelques exemples :

a) Une augmentation de la taxe sur l'essence (5,5 pour cent) a été approuvée en octobre 2007 au Mexique. ^{21/} Une part de 12,5 pour cent de cette augmentation servira à soutenir les investissements dans le secteur de l'environnement, y compris dans les aires protégées. De plus, le budget de la Commission nationale des aires protégées (CONANP) a été augmenté de plus de 40 pour cent en 2006; ^{22/}

b) Le Guatemala a entrepris l'établissement d'un programme de conversion de dette en investissements écologiques au profit des systèmes des aires protégées, à raison de 1,5 million \$US par année au cours des 15 prochaines années. ^{19/} Des programmes de conversion supplémentaires ont été mis sur pied au Costa Rica ^{23/} et au Panama; ^{22/}

c) De nouveaux fonds d'affectation spéciale sont en voie d'être créés en Colombie et au Costa Rica;

d) Des paiements liés à l'eau pour les systèmes que procurent les écosystèmes et des fonds de dotation apparentés sont en voie d'être créés en Colombie et au Brésil à la suite du succès remporté le Fonds pour l'eau créé en Équateur en 2006; ^{22/}

e) Le financement du secteur forestier du Pérou sera augmenté en raison de l'Accord de libre-échange afin de soutenir la lutte à l'exploitation forestière illégale dans les aires protégées et à l'extérieur de celles-ci;

f) Le programme de rémunération environnementale du Brésil pourrait donner lieu à une augmentation importante du soutien financier pour le système des aires protégées lorsqu'il sera en pleine marche. ^{24/}

11. Les restrictions législatives, politiques et institutionnelles nuisent aux efforts d'élaboration de stratégies financières innovatrices pour diminuer le manque à gagner pour les aires protégées. La planification financière et la gestion rentable ne sont pas des éléments de base de la culture fonctionnelle des agences responsables des aires protégées. Les directeurs de ces agences sont trop souvent mal équipés et trop peu motivés pour entreprendre une planification financière à long terme, trouver de nouvelles sources de financement ou adopter des pratiques rentables. Ces obstacles sont communs à tous les systèmes d'aires protégées au monde. Une étude appuyée par le PNUD/FEM menée au Panama, en Équateur, en Bulgarie, au Vietnam, en Thaïlande et au Gabon a recensé les obstacles suivants à la réalisation de l'autonomie financière des systèmes : ^{25/}

a) Les allocations budgétaires gouvernementales ne répondent pas aux besoins prévus. Les programmes de conservation obtiennent peu de soutien politique et le secteur de l'environnement est souvent en moins bonne position de négociation que les autres secteurs pour l'obtention des allocations

^{21/} <http://www.nytimes.com/2007/09/15/business/15peso.html?partner=rssnyt&emc=rss>

^{22/} Communication personnelle du CNC

^{23/} Récemment approuvé. Le Costa Rica, USAID, CNC et Conservation International sont convenus d'une conversion de dette en investissements écologiques de 26 millions \$US, <http://www.scidev.net/content/news/eng/costa-rica-and-us-swap-debt-for-nature.cfm>

^{24/} <http://www.cifor.cgiar.org/Publications/Polex/poledetail.htm?pid=544>

^{25/} Autonomie financière des systèmes nationaux d'aires protégées (Bulgarie, Équateur, Gabon, Panama, Thaïlande et Vietnam) Projet de document 2006 du PNUD/FEM.

budgétaires. Les ministères des Finances favorisent habituellement les investissements dans le développement économique et la croissance fondée sur les exportations;

b) Les aires protégées sont mal intégrées aux politiques nationales de développement et sont empêchées ou découragées d'obtenir ou de conserver les revenus provenant d'autres sources. Parallèlement, les systèmes et les structures institutionnelles sont enterrées dans la bureaucratie et se prêtent mal à des activités rentables telles que les ententes de gestion partagée. Le partage des responsabilités entre les différentes institutions est mal défini et est assujéti à de lourdes procédures administratives et des processus de participation, de gouvernance et de responsabilité inefficaces;

c) Les responsables d'aires protégées sont mal équipés pour diversifier leurs sources de financement ou adopter des méthodes de fonctionnement rentables, et peu motivés à le faire. Les responsables de la plupart des aires protégées et des systèmes d'aires protégées ne font aucune planification financière stratégique pour soutenir leurs plans de gestion et ne possèdent pas de plan de gestion de base. De plus, les pays n'ont adopté aucun mécanisme financier à long terme afin de répondre convenablement aux besoins de leurs systèmes d'aires protégées. Leur très grande dépendance envers quelques mécanismes financiers les rend vulnérables à l'épuisement de ces sources. De plus, les responsables ne possèdent pas les cadres de planification financière qui leur permettraient d'évaluer systématiquement les besoins financiers et la viabilité des nouvelles sources de revenu, et d'élaborer des stratégies financières pour l'ensemble du système afin de répondre à ces besoins. L'absence d'information financière et de plans d'activités nuit à la sollicitation de donateurs, du secteur privé et des ministères des Finances, c'est-à-dire les principaux acteurs pour régler la question de l'allocation des ressources à l'ensemble des systèmes d'aires protégées;

d) Les connaissances techniques sont limitées dans le domaine de l'étude, de l'évaluation, de la formulation et de la mise en œuvre de nouveaux mécanismes et des occasions de marché pour améliorer le financement des aires protégées. Les employés des systèmes d'aires protégées ne sont pas en mesure de fournir de l'information, des connaissances et de l'expertise sur le paiement des services des écosystèmes et autres mécanismes représentant une source de revenus possible.

12. Il existe donc un vaste éventail de mécanismes financiers innovateurs offrant un immense potentiel pour l'amélioration de la situation financière des aires protégées. La majorité des mécanismes innovateurs n'ont pas encore été institutionnalisés, raison de plus pour les élaborer, les mettre en œuvre à titre pilote, les adopter et en assurer l'augmentation graduelle. Il faut combler le besoin d'amasser des fonds pour les aires protégées en adoptant des mécanismes financiers innovateurs qui font appel à des initiatives réglementaires, volontaires et de marché, et les occasions de le faire existent. Les investissements dans l'essai de ces mécanismes, le renforcement des capacités et l'organisation d'ateliers de formation sur la mise en œuvre de tels projets financiers innovateurs devrait donc être une priorité importante pour les donateurs, les gouvernements et les organisations internationales de conservation. Il faut aussi renforcer et augmenter le nombre de mécanismes traditionnels.

13. Les mécanismes de financement traditionnels, tels que le budget des gouvernements nationaux, l'aide bilatérale et multilatérale, le tourisme, les contributions des ONG et les fondations caritatives procurent la part la plus importante du financement des aires protégées et cette situation ne devrait pas changer pendant plusieurs années encore. Il est de plus en plus reconnu qu'il faut délaisser « l'approche par site » (qui met l'accent sur les aires protégées individuelles) afin d'adopter « l'approche par système » (qui met l'accent sur tout le système de l'aire protégée), d'évaluer les besoins financiers et le manque à gagner, ainsi que la viabilité financière, et de diversifier les mécanismes financiers conformément aux plans de financement durable des pays afin d'obtenir un financement suffisant pour les aires protégées. Il faut régler les problèmes de capacité de gestion financière et élaborer le cadre de travail habilitant nécessaire pour la gouvernance financière afin de stimuler la création et le maintien des revenus pour les aires protégées. Il n'existe pas de solution universelle pour augmenter le financement des aires protégées. Par contre, en combinant une saine planification financière, une capacité de gestion financière accrue, la transparence, la responsabilité et un portefeuille financier diversifié (mécanismes traditionnels et nouveaux mécanismes), il est possible d'améliorer le financement des aires protégées.

IV. MÉCANISMES INNOVATEURS POUR FORMER DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

14. Les aires protégées sont habituellement gérées par des institutions publiques. Elles offrent toutefois une possibilité d'interaction entre les secteurs public et privé, dont les organismes non gouvernementaux, et de jumeler les intérêts publics et privés. Le manque actuel de financement public suffisant pour les aires protégées témoigne de l'importance d'assurer la commercialisation responsable des produits et services des aires protégées au moyen de partenariats public-privé afin d'augmenter le financement des aires protégées. De plus, l'exigence de plus en plus fréquente des donateurs qui demandent aux bénéficiaires d'obtenir un financement de contrepartie équivalent à leur propre contribution confirme le besoin d'un financement innovateur. Il existe des partenariats public-privé dans les aires protégées, plus particulièrement dans le secteur du tourisme, des services des bassins versants, de l'approvisionnement en eau potable et de la production de produits forestiers. Ces partenariats créent la possibilité d'améliorer l'autonomie économique des aires protégées, d'améliorer la qualité des services et d'utiliser efficacement les investissements dans la conservation.

15. Trois catégories de partenariats public-privé dans le secteur des aires protégées ont pu être identifiées selon le partenaire privé impliqué. Ces catégories offrent un niveau de responsabilité et de risque différent pour le partenaire privé :

a) Partenariats public-privé avec des organisations de conservation, des communautés locales ou des ONG. Dans ce type de partenariat, le partenaire privé s'acquitte d'une tâche publique au nom du gouvernement, comme par exemple la conservation de la diversité biologique par la gestion des aires protégées;

b) Partenariats public-privé avec des sociétés;

c) Partenariats public-privé avec des institutions financières. Dans ce type de partenariat, le partenaire privé utilise des actifs publics naturels pour offrir des services et produire des revenus. ^{26/}

16. La commercialisation responsable des produits et des services des aires protégées crée un moyen de profiter de la valeur économique importante des aires protégées. Les partenariats public-privé peuvent jouer un rôle important à cet égard. Ils offrent un instrument d'orientation important pour améliorer l'autonomie économique des aires protégées, améliorer la qualité des services et utiliser efficacement les investissements dans la conservation. Les encadrés 1 à 3 proposent trois études de cas de partenariats public-privé réussis dans le secteur des aires protégées.

^{26/} UNEP/CBD/COP/8/INF/21; Managing national parks: How public-private partnerships can aid conservation. Note numéro 309, juin 2006. Journal des politiques publiques de la Banque mondiale, accessible sur le site <http://rru.worldbank.org/documents/publicpolicyjournal/309Saporiti.pdf>

Encadré 1. Parc national Cajas, Équateur

Le parc national Cajas a été déclaré une aire de loisirs nationale en 1977 avant de devenir un parc national en 1999. En 2000, le ministère du Tourisme et de l'Environnement a confié la gestion du parc à la municipalité de Cuenca. En 2003, la municipalité a délégué la responsabilité de gérer le parc à la nouvelle Société du parc national Cajas, une société secondaire de l'ETAPA, l'entreprise municipale responsable de l'eau potable, à cause, en partie, de l'importance que représente Cajas comme source d'eau propre.

Aujourd'hui, la société gère le parc à titre indépendant. Elle s'acquitte de deux tâches : gérer le parc et fournir de l'eau propre. Afin de financer ces tâches, l'ETAPA a imposé des droits d'utilisation de 1 pour cent sur la consommation de l'eau potable, ce qui lui a permis d'obtenir des revenus pour le parc. La gestion privée du parc a aussi donné lieu à une augmentation considérable des revenus provenant de l'utilisation du parc, notamment pour le camping, la pêche et les productions cinématographiques. Les fonds provenant de ces sources ont permis à l'ETAPA d'augmenter considérablement l'apport financier à la gestion du parc et de soutenir toute une gamme d'activités de promotion de la conservation intégrée des bassins versants et du développement local durable. En plus des activités de gestion du parc, l'ETAPA soutient aussi l'éducation environnementale, recueille les produits et les déchets solides recyclables, travaille avec les cultivateurs et a acheté des terres autour du parc afin d'améliorer les bassins versants, entre autres activités.

Ce partenariat a été rendu possible grâce à des conditions habilitantes telles que l'existence d'un service environnemental reconnu (l'eau) du parc et la volonté du gouvernement d'accorder la responsabilité de gérer ce service à une institution privée. Plusieurs mécanismes ont contribué à rendre ce partenariat avantageux pour les différentes parties impliquées, notamment la délégation de plusieurs droits importants à la société privée (le droit de taxer et de gérer un parc) ainsi que l'obligation de fournir les services correspondants (gestion du parc et de l'eau, des services environnementaux plus vastes).

Source : <http://www.etapa.net.ec/PNC/default.aspx>

Encadré 2. Parcs nationaux d'Afrique du Sud (SANParks)

South African National Parks (SANParks) créée en 1998 par la transformation du Conseil des parcs nationaux, est devenue une entité autonome connaissant beaucoup de succès dans le développement de l'industrie de l'écotourisme. En 1999, SANParks a mis au point le concept de « la commercialisation comme stratégie de conservation ». Cette stratégie prévoyait, entre autres, l'octroi de droits exclusifs d'utiliser les sites de pavillons et les parcs avoisinants à des fins commerciales. SANParks a loué 12 pavillons, 19 boutiques, 17 restaurants et 4 sites de pique-nique à des partenaires privés depuis la mise en œuvre de sa stratégie. Les contrats de concession de vingt ans pour les pavillons (sans droit de renouvellement ni de premier refus à échéance) comprennent des obligations environnementales et sociales ainsi que des pénalités pour infraction. Les concessionnaires paient à SANParks des droits annuels représentant un pourcentage fondé sur le chiffre d'affaire au cours du processus de soumission. Les pavillons, les boutiques et les restaurants ont payé des droits de concession de 13,5 millions \$US en 2004, et les pavillons ont attiré des investissements privés de 42,5 millions \$US. SANParks ne profite plus d'aucune subvention gouvernementale pour plus de 75 pour cent de ses revenus d'exploitation.

La stratégie de commercialisation a amélioré considérablement l'image de SANParks aux yeux des parties prenantes, a réduit le chômage dans les communautés avoisinantes et a créé des occasions économiques pour des groupes ethniques anciennement défavorisés. Grâce à ce succès, le gouvernement national est plus enclin à considérer les parcs comme des outils de développement économique et a augmenté son appui financier annuel à SANParks. SANParks a réussi à augmenter de 5 pour cent la superficie sous sa protection au cours des 10 dernières années grâce à l'augmentation des fonds publics qu'elle reçoit et les revenus supplémentaires que lui procurent ses partenariats.

Source: *Managing national parks: How public- private partnerships can aid conservation. Note numéro 309, juin 2006. Journal des politiques publiques de la Banque mondiale*

Encadré 3. Chumbe Island Coral Park Ltd (CHICOP)

African Parks a été fondée en 1994 en tant que société privée. African Parks a entrepris de former des partenariats avec les gouvernements africains afin de gérer et de financer les aires protégées. En moins de deux ans, la société a signé six contrats de concession en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Malawi, au Soudan et en Zambie, pour une durée de 5 à 30 ans.

African Parks a formé plusieurs petites entreprises privées afin d'assurer la gestion d'une seule aire de conservation, dont Chumbe Island Coral Park Ltd. (CHICOP), qui gère le premier parc marin de Zanzibar depuis 1994. L'île de Chumbe est un modèle durable d'aire protégée exploitée à des fins commerciales. L'ensemble des profits provenant de l'écotourisme est réinvesti dans la conservation et l'éducation, pour les touristes et les communautés locales. Les revenus permettent de payer tous les frais d'exploitation (CHICOP ne reçoit aucun soutien public) mais ne suffisent pas à rembourser l'investissement initial dans la restauration environnementale et les infrastructures touristiques (environ 1 million \$US donnés par le commanditaire privé du projet et des institutions donatrices). Le récif appauvri et ayant fait l'objet de surpêche adjacent au parc marin a été reconstitué grâce au partenariat public-privé et le récif est devenu un des plus riches et des plus parfaits de la région, regroupant 370 espèces de poissons et plus de 200 espèces de coraux. La « forêt » corallienne qui recouvre l'île est une des dernières forêts intactes de Zanzibar et est devenu un sanctuaire pour les espèces très menacées.

Source: Managing national parks: How public- private partnerships can aid conservation. Note numéro 309, juin 2006. Journal des politiques publiques de la Banque mondiale

A. Principales conditions habilitantes des partenariats public-privé

17. Il y a plusieurs conditions importantes à respecter pour réussir un partenariat public-privé. Les principales conditions habilitantes suivantes ont été recensées à partir des leçons tirées des études de cas :

a) Une volonté commune de la part des partenaires : Les buts ou les résultats souhaités du partenariat doivent être clairement identifiés afin de confirmer la participation de tous les partenaires à la réalisation du partenariat. Le partenaire privé doit être en mesure d'exécuter les activités plus efficacement que le gouvernement et en profiter (p. ex., grâce à des profits, en réalisant sa mission à but non lucratif, etc.). L'engagement de partenaires manifestant un intérêt marqué pour la conservation et le développement durable des ressources est essentiel à la création de partenariats;

b) De bonnes connaissances des caractéristiques environnementales : Il est très important de comprendre clairement et de documenter le lien entre l'utilisation des terres, l'offre des produits et services des aires protégées, et les avantages économiques. Le partenaire est ainsi assuré, dans une certaine mesure, que l'intervention visée par ses investissements produira le service de la qualité et en quantité voulues;

c) Bonne gouvernance : Les principes d'une bonne gouvernance (la transparence, la responsabilité et la protection de l'environnement) et assurer les obligations et les droits des différentes parties sont la clé du succès des partenariats public-privé. Il faut trouver des outils pour appliquer les principes de la bonne gouvernance de façon plus efficace;

d) Coûts de transactions minimales : Les coûts d'établissement et de maintien des partenariats public-privé sont souvent assez élevés et nuisent à leur développement. Il faut créer un mécanisme où les coûts de prélèvement des produits et services des aires protégées sont inférieurs aux avantages qu'ils procurent;

e) Dialogue entre les parties prenantes et mise en commun de l'information : Des tribunes doivent être créées pour les parties prenantes et les organisations participant à des partenariats public-privé et renforcées au chapitre de la gouvernance, de la négociation, du règlement de conflits, de la mise en commun d'information et de la gestion des ressources naturelles.

B. Mécanismes innovateurs pour développer les partenariats public-privé

18. Voici quelques exemples de mécanismes innovateurs pour le développement de partenariats public-privé :

- a) Démonstration des produits, services et avantages des aires protégées afin d'obtenir l'appui des organisations publiques et privées;
- b) Création de marchés pour les produits et services des aires protégées (eau, loisirs/tourisme, produits forestiers, approvisionnement en pollen, etc.);
- c) Interventions gouvernementales par le biais de la création de conditions habilitantes, dont l'octroi de droits de gestion de la ressource à un partenaire privé, la mise sur pied d'un programme de taxation pour corriger les lacunes du marché, etc.

V. COORDINATION DU SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER AFIN D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ

19. Le financement adéquat du programme de travail sur les aires protégées ne suffit pas à lui seul à assurer sa mise en œuvre. Il doit recevoir un soutien technique suffisant et ciblé comprenant les outils, les méthodes et les approches nécessaires à l'utilisation efficace des fonds dont il dispose. Les expériences tirées des ateliers infrarégionaux ont révélé que les occasions de financement donnent de meilleurs résultats lorsqu'elles sont appuyées par des mécanismes propices au soutien technique. Le progrès dans la mise en œuvre du programme de travail est supérieur dans les pays qui ont formé des coalitions nationales ou conclu des accords de partenariat. Ces partenariats procurent habituellement le soutien technique pour la mise en œuvre des différentes activités tout en aidant dans l'utilisation des fonds.

20. La note du Secrétaire exécutif sur l'examen de la mise en œuvre du programme de travail (UNEP/CBD/WG-PA/2/2) comprend des suggestions sur la mise sur pied de réseaux régionaux de soutien technique et de coalitions nationales pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées et le maintien des ateliers régionaux. Ces activités ont des conséquences directes sur la coordination du soutien technique et financier. Le document d'examen fournit des détails de ces mesures. La coordination du soutien technique et financier est une condition importante pour la réalisation des objectifs du programme de travail et pour l'amélioration de l'efficacité du financement disponible.
